



## Nous sommes vigilants !

### Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

Conférence de presse du mercredi 30.1.2013 à Berne

## Communiqué

Kathrin Wanner, directrice des Behindertenwerke Oberemmental (BWO)

- Le texte parlé fait foi -

Les institutions d'aide aux personnes avec handicap et en particulier les BWO, avec leurs différentes offres de soutien aux personnes avec handicap mental ou multiple dans les domaines école, habitation et travail, sont confrontées quotidiennement aux thèmes « proximité et distance », sexualité, relations de pouvoir entre personnes avec handicap et assistants. La proximité physique dans ce travail dépend du degré d'autonomie et de handicap de la personne à assister. Plus son handicap est important, plus son assistance requiert une grande proximité.

Nous sommes convaincus que la culture de l'institution représente un élément important pour éviter les abus. Mais nous sommes également conscients que la culture et les attitudes ne suffisent pas, à elles seules, pour éviter les abus. Nous considérons également comme important de fixer des déroulements et des exigences, des engagements ainsi qu'un professionnalisme élevé du personnel.

Ainsi, p.ex., les nouveaux collaborateurs/trices doivent, depuis un certain temps déjà, signer une déclaration d'engagement avec leur contrat de travail. Dans cette déclaration, ils s'engagent, entre autres, à protéger les personnes qui leur sont confiées contre les abus sexuels, à empêcher de tels abus et à y mettre fin en les dénonçant à leurs supérieurs dès les premiers soupçons ou les premières impressions dans ce sens.

La découverte des terribles exactions de H.S. nous a incités à réexaminer et à consigner par écrit, avec les différentes équipes de l'habitation et de l'école, ainsi qu'avec les proches, nos déroulements concernant les contacts physiques.

Avec la charte « Nous sommes vigilants », nos associations cantonales et nationales nous ont offert un bon instrument pour la prévention des abus dans la pratique.

- Grâce à cette charte, il est p.ex. devenu normal, pour tous les participants, de remettre un extrait du casier judiciaire dans le cadre d'un engagement ou d'un bénévolat.
- Dans le cadre d'un engagement, nous demandons deux références au lieu d'une seule. Dans ce cadre, il y a nécessairement des questions, qu'il s'agit de documenter.
- Nous contactons d'anciens employeurs, même s'ils n'ont pas été indiqués comme référence. Bien entendu seulement après en avoir informé les candidats.
- Au niveau des CV, nous accordons davantage d'attention à la durée des engagements et sommes critiques face aux changements fréquents d'employeur, avec une attention particulière pour le thème « proximité ».
- Nous accordons une grande attention à la rédaction et à l'interprétation des certificats, et avons suivi des perfectionnements dans ce domaine.
- Nous réalisons régulièrement des cours de perfectionnement pour l'ensemble du personnel sur notre concept de prévention, sur la procédure en cas d'abus sexuels ou d'abus de pouvoir, ainsi que sur le concept sexuel.

Mais une chose est claire : les documents et les mesures ne peuvent déployer leurs effets que s'ils sont intégrés dans le travail quotidien d'assistance et s'ils sont vécus par tous.

Berne, le 30 janvier 2013

Pour tout complément d'information :

Kathrin Wanner, tél. 034 409 33 33 ; mobile 079 248 96 54